**Logo et adresse**

**de votre organisation**

**Ville, date**

Monsieur Jean Boulet
Ministre du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale
425, Jacques-Parizeau, 4e étage
Québec (QC) G1R 4Z1

ministre@mtess.gouv.qc.ca

**Objet : La MPC (révisée !), c’est un minimum et tout le monde devrait y avoir droit.**

Monsieur le ministre,

Vous savez que Statistique Canada vient de réviser la Mesure du panier de consommation (MPC) et que le montant nécessaire pour assurer la couverture des besoins de base d’une personne vivant seule à Montréal est passé de 17 820 $ à 20 080 $ (base de 2018). Pour 2021, le montant de la MPC est de 20 800 $.

Vous savez aussi que vous étiez tenu, en vertu du *Plan d’action gouvernemental pour l’inclusion économique et la participation sociale 2017-2023*, de hausser les prestations de tous les programmes d’aide financière de dernier recours jusqu’à un certain pourcentage de la MPC le 1er janvier dernier.

**Voici notre première question :**

*Pouvez-vous assurer aux personnes assistées sociales que vous allez respecter les cibles fixées par le dernier plan de lutte contre la pauvreté et que leur revenu disponible leur permettra de couvrir au minimum :*

*· 55,1 % de la MPC révisée à l’Aide sociale?*

*· 77,6 % de la MPC révisée à la Solidarité sociale?*

*· 90,1 % de la MPC révisée à la Solidarité sociale 66/72?*

Par ailleurs, vous savez que la Mesure du panier de consommation (MPC) indique le revenu nécessaire pour qu’une personne ou une famille puisse se procurer « un ensemble de biens et de services correspondant à un niveau de vie de base modeste ». Il s’agit du minimum requis pour couvrir ses besoins de base et espérer vivre en santé.

Vous savez aussi que les revenus des personnes assistées sociales sont nettement insuffisants pour couvrir leurs besoins de base tels que définis par la MPC. Comment croire, par exemple, qu’une personne au programme d’Aide sociale peut arriver à boucler un budget avec des revenus mensuels de 869 $ (708 $ de prestation + 110 $ de crédits d’impôt + 50 $ d’allocation pour personne seule) au Québec en 2021 ?

**Voici notre deuxième question :**

*Comme les cibles du dernier plan de lutte contre la pauvreté sont nettement insuffisantes, et comme aucune augmentation des prestations d’aide sociale ou de solidarité sociale n’est prévue au-delà de 2021, comment prévoyez-vous augmenter le revenu des personnes à l’aide sociale et à la solidarité sociale dans les prochaines années pour au moins leur permettre d'atteindre la MPC (révisée!)?*

**Commentaires (facultatif)**

Dans l’attente d’une réponse de votre part,

**Signature et titre**